



REGLEMENT CHALLENGE JEUX CENTR'ALP 2022

ARTICLE 1 : MODALITES DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

Dès lors qu'un salarié s'inscrit aux Jeux de Centr'Alp, son entreprise participe automatiquement au challenge inter-entreprises. Cette participation ne nécessite aucune intervention de la part des salariés ou de l'entreprise.

La participation au challenge est comprise dans le cout d'inscription aux Jeux de Centr'Alp.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU CHALLENGE

Le challenge consiste à classer les entreprises représentées pendant les Jeux en fonction de points obtenus par différents moyens :

- Points obtenus par le fait de participer à une activité
- Points obtenus dans le cadre des défis

Les jeux de Centr'Alp sont avant tout un événement convivial de cohésion d'équipe. A ce titre, à l'exception de l'épreuve trail, aucun point individuel n'est attribué en fonction des classements obtenus lors des activités.

Les entreprises seront réparties en plusieurs classements :

- TPE : Moins de 20 salariés
- PME : entre 21 et 100 salariés
- GE : Plus de 100 salariés

La répartition se fait à partir du nombre de salarié rattachés à l'établissement.

ARTICLE 3 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES POINTS

Les défis sont réalisables seulement pendant la semaine des Jeux, du lundi 13 au jeudi 23 juin. Tout défis reçus après le jeudi 23 juin 14h30, ne seront pas comptabilisé dans les résultats.

Le barème établit par les organisateurs est le suivant :

Catégorie	Points attribués
Inscriptions	1 point par salarié inscrit aux Jeux de Centr'Alp - BONUS : 20 points si l'entreprise est représentée par au moins 1 salarié dans toutes les activités
Inscriptions	1 point par nouveau salarié : salarié n'ayant pas participé aux deux dernières édition 2020 et 2021
Inscriptions	30 points si le dirigeant participe à l'événement
Activités	15 points pour les 1er , 10 points pour les 2ème, 5 points pour les 3ème au classement de chacune des activités
Défi photo entreprise	10 points si Centr'Alp reçoit par mail une photo avec au moins 80% des salariés inscrits aux Jeux de Centr'Alp
Défi photo déguisement	5 points si l'ensemble de l'équipe vient déguisé lors d'une activité (le simple fait de venir avec un accessoire type chapeau, lunette, tee-shirt floqué au nom de l'entreprise ne sont pas considéré comme un déguisement)
Publication réseaux sociaux	5 points par article publié sur les réseaux sociaux (Linkedin, Facebook, Instagram) en taggant " @CentrAlp " et non #Centralp , Maximum 25 points (5 publications), les 5 publications doivent être différentes sur l'ensemble des réseaux sociaux (exemple: la photo publiée sur Linkedin doit être différente que celle publiée sur facebook)
Défi photo créative	5 points pour la photo créative envoyé par mail à Centr'Alp. Une seule photo par entreprise. Le but est de faire une photo en prespective/effet d'optique seul ou en équipe
Défit Mascotte	5 points si un salarié de l'entreprise porte la mascotte lors d'une activité (/!\ Préciser par mail à Centr'Alp 1 semaine avant le début des jeux le jour et l'activité choisie pour faire la mascotte) La personne qui porte la mascotte, ne doit pas être inscrite à l'activité
Défit Chorégraphie	10 points si centr'Alp reçoit par mail, une vidéo contenant la création d'une chorégraphie des jeux de Centr'Alp imaginé par les salariés
Défit mobilité	

Les de JEUX CENTR'ALP



mk

ARTICLE 4 : PUBLICATION DES CLASSEMENTS

Les organisateurs publieront régulièrement une mise à jour des différents classements via les réseaux sociaux et le site internet de l'association.

ARTICLE 5 : RESULTAT OFFICIEL

Les résultats officiels seront annoncés en avant-première lors de la Garden Party le vendredi 24 juin entre 12h et 14h.

Pour plus d'informations : Manon MUNIER
06 74 27 25 04/ manon.munier@association-centralp.com